

BEACH TRAINING CAMPS 2013 – STAGE N°1

Objet : Inscription Camp d'été Beach Volley 2013 – Stage n°1 du 08 au 12 juillet 2013

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant au camp Beach organisé par la Ligue de Bretagne de Volley-Ball, au Campus d'excellence sportive de Dinard (35).

Vous trouverez ci-joints tous les documents nécessaires pour le bon déroulement de ce camp:

Fiche d'inscription

Fiche sanitaire de liaison

Autorisations

Règlement intérieur

Le prix du stage s'élève à 288 Euro,

Les arrhes demandés pour valider votre réservation sont de : 100 €

Le solde sera à régler au plus tard un mois avant le stage.

En cas de désistement les arrhes ne pourront vous être rendu en totalité (fonction des frais engagés selon la date de désistement).

Restant à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez nécessaire, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Edwige Corbin

Conseiller Technique Régional pour la L.B.V.B.

(1) Entourez votre choix

(1) Melle M. NOM: Prénom:

Date de Naissance: Taille :

Adresse:

Code Postal: Ville:

Tél: Portable:

Email:

Pour les parents qui souhaitent déléguer leur responsabilité à une tierce personne pendant la semaine de stage, indiquer ci-dessous le nom et prénom de la personne autorisée à prendre en charge l'enfant.

NOM: Prénom:

Tél: Portable:

Le cas échéant, lien de parenté :

Votre club :

Votre niveau (1) : Débutant Régional Départemental

Catégorie (1) : Benjamin Minime Cadet

Comment avez-vous connu ce stage ?

Par mon club Par mon entraîneur Par un ami Par Internet Autre

Conditions d'hébergements: si vous êtes en groupe et si vous souhaitez être hébergés dans la même chambre, indiquez les noms des autres stagiaires

Je soussigné(e) (indiquer le nom, le prénom du responsable légal et le lien de parenté)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du stage.

J'accepte les conditions et je m'engage à les respecter ou à les faire respecter par mon enfant mineur. Le non-respect de cet engagement, dégage la responsabilité de la LBVB et pourra entraîner des sanctions.

Date :

Signature : (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Pour réserver votre place au plus tôt, merci de retourner cette fiche accompagné d' un chèque d'arrhes.

→ Un accusé de réception vous sera adressé par courriel dès réception de votre dossier. Votre inscription sera définitive à réception du dossier complet et du versement de la totalité de la somme due.

DOSSIER A RETOURNER A :

L.B.V.B. (Camp Beach 2013)

31 rue Abbé Martin - 56300 PONTIVY

Pour le 15 juin 2013, dernier délai.

Accompagné:

- D'un certificat médical d'aptitude à la pratique du volley-ball, des activités nautiques
- D'un brevet de natation d'au moins 50m ou test de non panique
- D'une photocopie de la licence sportive ou de son numéro
- La copie des **attestations** de vos organismes de protection sociale (Mutuelle, Sécurité sociale etc...)
- Un chèque d'arrhes de 100€. à l'ordre de la LBVB:

QUELQUES CONSEILS:

Matériel nécessaire en plus de l'équipement pour le Volley-Ball et le nécessaire pour 1 semaine de stage:

- Crème solaire, d'un chapeau (ou casquette) et de lunettes de soleil.
- Carte téléphonique (mon téléphone reste disponible) et argent de poche si souhaité.
- Vieux tee-shirts et chaussures fermées (ex : vieilles baskets) indispensables aux activités nautiques, claquettes ou savates.
- Maillot de bain ou caleçon.
- Petit sac à dos.
- Gourde ou d'une bouteille d'eau.

Attention la Ligue et le Campus déclinent toutes responsabilités en cas de pertes ou vols...

Règlement Intérieur 2013

Article 1 : Objet

LBVB est une association loi 1901 a but non lucratif dont la gestion est désintéressée. L'organisation des stages d'été s'inscrit dans la liste des manifestations mises en œuvre par l'association dans le cadre de son objet, pour développer la pratique du volley-ball. Le présent document a pour but d'en préciser les règles.

Article 2 : Conditions d'inscription

Les stages sont ouverts aux garçons et aux filles âgées d'au moins 12 ans au 1er jour du stage, licenciés à la Fédération Française de Volley-ball, (quel que soit le niveau) **ou** une Fédération affinitaire ou encore dans une Fédération étrangère. Pour le cas où il n'est pas licencié et les **2 derniers cas cités, ils doivent présenter une assurance responsabilité civile et individuelle accident.**

Article 3 : Inscription

Le nombre de place étant limité, seules les familles ayant adressé un chèque d'arrhes de 100 euros seront préinscrits dans la limite du nombre de places disponibles. Un accusé de réception de préinscription sera envoyé pour indiquer la liste des pièces restant à fournir pour valider l'inscription.

Le dossier **complet avec le règlement du solde** devra **nous parvenir dans le mois qui suit l'envoi de l'accusé réception** sous peine d'annulation.

Article 4 : Assurance des stagiaires

Dans les conditions normales d'inscription, les stagiaires sont couverts en tant que licenciés par l'assurance souscrite par la FFVB auprès du groupe GPA assurance pour la pratique du volley.

L'organisateur a souscrit auprès du même assureur, une assurance complémentaire garantissant sa responsabilité civile pour l'organisation de ces stages. Il n'a souscrit aucune assurance garantissant le vol, la dégradation et la santé.

Il est donc conseillé aux stagiaires d'être couverts par les compléments d'assurance qui leur paraissent indispensables et notamment la responsabilité civile de particulier et individuelle accident, ainsi que l'assurance vol et villégiature ou encore une assurance pour l'annulation ou le rapatriement. La responsabilité de l'organisateur ne peut être retenue en cas de vol et de dégradation.

Article 5 : Prix

Le prix du stage inclus l'hébergement, la restauration et l'ensemble des frais liés à l'organisation : 288 €.

Article 6 : Paiement du stage

Le solde du stage doit nous parvenir avec le dossier complet au plus tard 15 jours avant le début du stage, passé ce délai la LBVB se réserve le droit d'annuler votre inscription.

Possibilité de paiement échelonné et chèque vacances acceptés.

Article 7 : Annulation

Pour organiser ces stages, la LBVB réserve et paye l'hébergement pour accueillir les stagiaires et gère l'ensemble des dossiers. En conséquence, en cas d'annulation pour quel motif que ce soit la LBVB prélèvera sur les arrhes versées un pourcentage correspondant aux frais générés par l'annulation.

- **Dans les 21 jours qui précèdent le stage, 50% des arrhes seront conservés par la LBVB** pour frais de dossier. Cette cause sera appliquée en cas de non-respect de l'article 3.
- **Dans les 15 jours qui précèdent le stage, la totalité des arrhes sera conservée par la LBVB.**
- **Pendant le stage, aucun remboursement ne sera dû en cas de défection quel qu'en soit la raison.**
- Dans le cas où le propriétaire de l'hébergement rompt ses engagements avec la LBVB pour quelques motifs que ce soit, les inscriptions sont annulées de fait et les arrhes seront remboursées.

Article 8 : Santé

Les stagiaires ou les responsables pour les mineurs doivent informer la LBVB des traitements ou des particularités d'ordre médical qui les touchent. En s'inscrivant, ils certifient être à jour de leurs vaccins et posséder l'autorisation médicale à la pratique du volley-ball. Ils autorisent le directeur du stage ou la personne responsable, à tout mettre en œuvre en cas d'urgence, pour faire pratiquer les traitements et interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires.

Article 9 : Frais médicaux

En cas d'accident ou de maladie, les frais médicaux sont à la charge des stagiaires. Pour faciliter les démarches auprès des différents établissements, veuillez demander à vos organismes de protection sociale (**Mutuelle, Sécurité Sociale etc...**) une **attestation** et les plus de 16 ans une **carte d'assurance maladie** (à présenter lors de l'arrivée).

Article 10 : Transport

Pendant la durée du stage quelques déplacements (plage, gymnase, piscine...) pourront être assurés par un service de navette en bus ou en mini bus sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement.

Article 11 : Hébergement / restauration

Pour les séjours, la LBVB se charge de la réservation auprès du propriétaire du bâtiment, et du restaurant dans la limite du nombre de places disponibles. Tous les repas sont servis (en dehors des animations) au restaurant du Campus et l'hébergement est prévu sur le site, ce qui veut dire que les stagiaires mineurs ne pourront pas s'y rendre seuls. En cas de force majeure, ils seront accompagnés par un animateur ou un cadre technique. L'accès est strictement interdit aux animaux.

Article 12 : Loisirs

Des activités de loisirs, en dehors des entraînements spécifiques, seront proposées aux stagiaires. Elles seront encadrées par des éducateurs.

Article 13 : Accueil

L'accueil des stagiaires à lieu le premier jour du stage **à partir de 10h30**.

Article 14 : Clôture

Le dernier jour, le stage **se termine à 17H30**.

Article 15 : Courrier - Téléphone

L'adresse postale pour adresser du courrier aux stagiaires est :

Campus d'excellence sportive de Dinard 35800 Dinard

Le téléphone : 06 09 49 95 23 (Edwige CORBIN responsable de stage)

- Pendant le stage vous pouvez joindre le secrétariat aux horaires d'ouverture bureau :
- En cas d'urgence : le n° sera précisé avec le courriel de validation
- Des cabines téléphoniques à carte sont à disposition des stagiaires pendant les heures de loisirs et de détente, ils peuvent également emprunter notre portable.
- Nous prendrons probablement les téléphones le soir pour des raisons de respect des temps de repos. Les cadres resteront joignables 24h sur 24h en cas d'urgence. Pensez à prendre leur numéro à l'accueil du stage.

Article 16 : Sécurité-Santé

La conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident est d'avertir le directeur du stage ou un cadre technique qui prendra les décisions adaptées pour la sécurité et le bien être de chacun. Pour les internes, des consignes de sécurité sont affichées dans les locaux: chaque stagiaire doit en prendre connaissance et les respecter. Il s'engage également à respecter toutes les consignes données par les responsables au moment de l'accueil et en particulier à

appliquer la réglementation sur les alcools, le tabac et les produits stupéfiants ; le non-respect de cet engagement entraînera l'exclusion sans indemnités.

Article 17 : Photos

Le stagiaire ou son représentant légal autorise l'exploitation des photos prises par la LBVB pendant le déroulement du stage. Elles restent la propriété de l'organisateur.

Nous remettons en fin de stage ou dans les semaines suivant le stage, un DVD avec les photos souvenir du stage.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo veuillez cocher cette case



BEACH TRAINING CAMPS 2013 – STAGE N°1

AUTORISATIONS:

Je soussigné (e) Madame, Monsieur (Nom, Prénom)

.....

agissant en tant que

- Autorise la publication, sur le site internet et sur tout support de communication de la LBVB, les photos de mon fils, de ma fille (1) prises lors du Camp d'été de Beach Volley 2013 organisé par la Ligue de Bretagne de Volley-Ball.
- Autorise mon enfant à participer aux activités proposées par l'équipe d'animation dans le cadre du stage

Signature du responsable légal:

→ Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales** (informations sous pli cacheté), des **précautions à prendre** et des **éventuels soins à apporter** ?
oui non

.....
.....

3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne,...

.....
.....
.....
.....

4- RESPONSABLE DU MINEUR :

NOM PRENOM

ADRESSE (pendant le séjour)

.....
.....

☎ Domicile :

☎ Travail (père) : ☎ Travail (mère) :

☎ Portable (père) : ☎ Portable (mère) :

N° de SS..... Adresse du centre payeur

NOM du Médecin traitant : ☎ :

Je soussigné(e),....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Date & Signature :